

COMMUNE DE MARNES-LA-COQUETTE
(HAUTS-DE-SEINE)

Monsieur le Président de Paris Ouest la Défense
A l'attention du vice-président en charge de l'aménagement de l'espace
Immeuble le Luminis
91 rue Jean Jaurès
92806 Puteaux Cédex

Marnes-la-Coquette, le
Le 20 février 2019

Nos réf : CBW/ gh 2019- **145**
Objet : modification PLU Vaucresson

Monsieur le Président

L'Etablissement Paris Ouest La Défense a saisi la commune de Marnes-la-Coquette en vue de connaître son avis sur le projet de modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme de Vaucresson.


La question a été débattue ce soir en conseil municipal.

A l'issue du débat il a été décidé que la commune de Marnes-la-Coquette émettait un avis **défavorable** à la modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme de Vaucresson pour les raisons suivantes :

- Le boulevard de Jardy côté pair (dans sa partie située à Vaucresson), à l'angle du boulevard de la République, se trouve en face d'une zone pavillonnaire située côté impair sur le territoire de Marnes-la-Coquette. Les possibilités de construction à une hauteur maximale de dix-neuf mètres, telles que prévues dans le projet de modification du PLU, ouvrent la voie à des projets immobiliers de grande envergure susceptibles de rompre l'harmonie architecturale et urbaine du quartier pavillonnaire situé sur Marnes-la-Coquette.
- La modification du PLU va par ailleurs rendre possible une densification de l'habitat sur un îlot urbain très concentré, entraînant un risque d'accroissement du trafic routier aux abords du carrefour de Fer Rouge qui se traduira par une congestion automobile incontrôlée aux heures de pointe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire,
Vice-Président de GPSO

Christiane BARODY-WEISS